

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 3 juin 2013 à 20h00, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Monique A. Roy, conseillère au siège #1
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #4
 Monsieur Martin Pelletier, conseiller au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20h00. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Dans le cadre de la semaine de la municipalité, Monsieur Émile Blais agit comme maire d'un jour. Il coanime l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt du procès-verbal de correction relatif au règlement numéro 2008-06-2 modifiant le règlement de zonage
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Aménagement d'un point d'alimentation en eau pour le service incendie
8. **Transport**
 - 8.1. Engagement d'un journalier pour le service des travaux publics
 - 8.2. Appel d'offres sur invitation pour le fauchage en bordure des chemins municipaux
 - 8.3. Travaux de réfection dans le 5^e Rang
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Modification à la description de tâches et aux conditions de travail de l'opérateur du réseau d'aqueduc et d'égout
 - 9.2. Résultats d'analyses de l'eau des puits des résidences privées (prolongement d'aqueduc secteur sud de la route 132)
 - 9.3. Caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine – phase II (102, route 132)
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Demande de dérogation mineure #2013-01 de Cartier Énergie Éolienne situé au 9, route du Cimetière
 - 10.2. Libération de retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier – Volet II
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Engagement des animateurs pour le terrain de jeux et formation pour l'été 2013
 - 11.2. Installation d'une gouttière du côté nord du centre communautaire
 - 11.3. Invitation à participer à la semaine de la municipalité le samedi 8 juin 2013 à 19h00
 - 11.4. Démarche regroupée avec la MRC – Municipalité amie des aînées (MADA)
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Groupe environnemental Uni-Vert – Appui du projet « Protection du littoral » auprès du Pacte rural
 - 13.2. Appui à une demande d'étude concernant le portrait agricole de la MRC de la Matanie
 - 13.3. Invitation à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de développement (6 juin 2013 à 20h00)
 - 13.4. 20^e Tournoi de golf-bénéfice de la Fondation de l'Hôpital de Matane
 - 13.5. Pascal Beaulieu – Demande de commandite pour le spectacle de l'après-bal de la Polyvalente
 - 13.6. Inauguration de la Résidence des Sables par la SHQ et l'OMH
 - 13.7. Horaire d'ouverture du CLSC de Baie-des-Sables
 - 13.8. Mot du maire d'un jour
14. Période de questions du public

15. Levée de l'assemblée

2013-106 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'adopter l'ordre du jour du 3 juin 2013 tel que remis par le secrétaire-trésorier tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation du procès-verbal

2013-107 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2013

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 6 mai dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu d'approuver le procès-verbal du 6 mai 2013 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2013-108 APPROBATION DES COMPTES AU 31 MAI 2013

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de mai 2013;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 mai 2013 :

Liste des comptes à payer	40 336,22	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés + chèques #5506)	51 108,21	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3465 au #3482)	11 468,40	\$
Total des comptes au 31 mai 2013	102 912,83	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'est soulevée.

6.1 Dépôt du procès-verbal de correction relatif au règlement numéro 2008-06-2

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, fait le dépôt du procès-verbal de correction du Règlement numéro 2008-06-2 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 adopté à la session ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 11 mars 2013 à 20h00 conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec.

7.1 Aménagement d'un point d'alimentation en eau pour le service incendie

Le conseiller au siège #3, Monsieur Damien Ouellet, arrive et prend son siège à 20h05

Ce point est reporté à une prochaine séance afin de permettre de clarifier et préciser certains détails.

8.1 Engagement d'un journalier pour le service des travaux publics

2013-109 ENGAGEMENT DE MONSIEUR GEORGIE FILLION À TITRE DE JOURNALIER

Considérant la résolution #2013-090 relative à l'embauche de Monsieur Réal Ratté à titre de journalier;

Considérant que ce dernier s'est désisté et qu'il a lieu de remplacer sa nomination;

Considérant la volonté du conseil municipal de privilégier un citoyen de la municipalité de Baie-des-Sables;

Considérant que le conseil municipal peut reconnaître l'ancienneté relative à des emplois connexes précédents selon la règle d'application numéro 5 de la politique salariale en vigueur et ainsi augmenter l'échelon d'embauche d'un nouvel employé;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu d'embaucher Monsieur Georgie Fillion à titre de **journalier** selon les conditions suivantes :

- Il entrera en fonction à partir du 10 juin 2013 de manière saisonnière sur appel sous réserve d'une période de probation de 3 mois et se terminant le 10 septembre 2013;
- Son horaire de travail sera variable avec des périodes à temps plein et partiel selon les disponibilités budgétaires et le travail à effectuer;
- Son salaire sera établi en fonction de la politique salariale en vigueur (classe 6, échelon 5);
- Il agira sous l'autorité du directeur des travaux publics ou en son absence, sous l'autorité du directeur général et secrétaire-trésorier;
- Sans s'y limiter, ses tâches et ses responsabilités se résument comme suit:
 - Participe aux réparations et à l'entretien général des chemins municipaux;
 - Effectue l'entretien des terrains, des parcs et des équipements de plein air de la municipalité;
 - Aide à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout;
 - Participe, au besoin, aux travaux d'entretien général des bâtiments municipaux;
 - Aide au garage municipal lors des travaux d'entretien et de réparation de la machinerie;
 - Opère certaines machineries à l'occasion;
 - Effectue toute autre tâche connexe.

Monsieur Damien Ouellet vote contre cette proposition.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

8.2 Appel d'offres sur invitation pour le fauchage en bordure des chemins municipaux

2013-110 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE FAUCHAGE EN BORDURE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu de demander des soumissions sur invitation pour la réalisation des travaux de fauchage en bordure des chemins municipaux. Un prix fixe du kilomètre sera demandé et devra être valide jusqu'au 31 août 2013. Les invitations seront lancées aux entreprises suivantes :

- Ferme Ouella-Ouellet;
- Entreprise Daniel Duchaine;
- Entreprise Harold Labrie.

Le devis tel que présenté sera modifié afin de tenir compte de l'équipement proposé par le soumissionnaire pour effectuer le travail (fauchage et broyage ou simplement fauchage). Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité au plus tard le 27 juin 2013 à 11h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3 Travaux de réfection dans le 5^e Rang

2013-111 TRAVAUX DE RÉFECTION DANS LE 5^E RANG

Considérant la réponse favorable du *Ministère des Transports du Québec (MTQ)* relative à notre demande de résidus des travaux de planage de la route 132 en vertu de la résolution #2013-015 ;

Considérant les dépenses prévues au programme triennal des immobilisations pour la réfection des chemins de gravier ;

Considérant que le MTQ a confirmé que les travaux auront lieu cette année sur le territoire de Baie-des-Sables mais que la date de début des travaux n'est pas encore déterminée ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, à effectuer les dépenses et les travaux suivants relatifs à la réfection du 5^e Rang :

- Préparation et rechargement de la structure de la chaussée à certains endroits problématiques;
- Fourniture et mise en place de résidus de planage du MTQ;
- Fourniture et mise en place de matériaux granulaires;
- Compactage des résidus de planage et des matériaux granulaires.

Pour ce faire, il est autorisé à mandater tous entrepreneurs locaux et/ou régionaux requis à la fourniture, au transport, à la mise en place et à la compaction de matériaux granulaires. Pour sa part, le MTQ fournira et transportera gratuitement les résidus jusqu'au 5^e Rang. Le coût de l'ensemble de ces travaux ne devra pas excéder 10 000\$. Ces travaux d'investissement seront financés à même le *Fonds pour l'entretien des voies publiques municipales*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1 Modification à la description de tâches et aux conditions de travail de l'opérateur du réseau d'aqueduc et d'égout

2013-112 MODIFICATION À LA DESCRIPTION DE TÂCHES ET AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'OPÉRATEUR DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Considérant la résolution #2012-155 relative à la modification de la politique salariale des employés municipaux afin d'ajouter une nouvelle classe et à l'adoption d'une nouvelle description de tâches pour le poste d'opérateur du réseau d'aqueduc et d'égout;

Considérant la demande de Monsieur Francis Bélanger à l'effet d'ajouter des tâches qui devront être exclus de sa semaine normale de travail de 15 heures;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de modifier la description de tâches pour le poste d'opérateur du réseau d'aqueduc et d'égout en prévoyant une rémunération horaire supplémentaire à la semaine normale de travail pour les tâches suivantes :

- le nettoyage semestriel des postes de pompes du réseau d'égout;
- l'étalonnage annuel des pompes des postes de pompes du réseau d'égout;
- la mesure du niveau des boues dans les étangs aérés selon les exigences du MDDEP.

L'employé devra également posséder une voiture et ceci sera ajouté dans les particularités du poste. La nouvelle description de tâches ainsi modifiée aura la version 1.1. Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est également autorisé à procéder au paiement rétroactif de cette modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2 Résultats d'analyses de l'eau des puits des résidences privées (prolongement d'aqueduc secteur sud de la route 132)

Suite à la résolution #2013-017, les résultats d'analyses de l'eau des puits des résidences privées situées entre le 104 et le 124 route 132 ont été reçus. Une rencontre aura lieu avec les propriétaires des résidences situées dans le secteur visé afin de leur expliquer les conséquences qui pourraient y avoir suite à la réalisation d'une étude technique sur la non-conformité des installations septiques de ce secteur. Un représentant de la MRC de la Matanie sera également invité afin de répondre aux questions des citoyens. Cette étude est nécessaire pour démontrer que la santé ou la salubrité publique sont menacées auprès du programme d'aide financière gouvernemental (PIQM).

9.3 Caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine – phase II (102, route 132)

2013-113 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL D'INSPÉC-SOL POUR LA CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS ET DE L'EAU SOUTERRAINE – PHASE II

Considérant la résolution #2013-018 relative à l'acceptation de l'offre de service professionnel d'Inspec-sol pour la caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine – phase II pour la propriété commerciale située au 102, Route 132 à Baie-des-Sables;

Considérant qu'une vingtaine de tranchées d'exploration, dont trois (3) qui ont été aménagées en puits d'observation de l'eau souterraine, ont été réalisées;

Considérant que des échantillons de sols et de l'eau souterraine représentatifs ont été prélevés selon les procédures préconisées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

Considérant que ces échantillons seront soumis à un laboratoire pour analyses chimiques;

Considérant que des analyses chimiques supplémentaires à l'offre initiale seraient requises afin d'obtenir un rapport ayant une meilleure représentativité des préoccupations du site en question;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu d'accepter une augmentation d'environ 1 500\$ à l'offre de service professionnel #PE-4348 d'Inspec-Sol et portant ainsi le contrat au montant de 10 295\$ plus les taxes pour la réalisation d'une caractérisation des sols et de l'eau souterraine – phase II sur la propriété commerciale située au 102, route 132 à Baie-des-Sables.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution. Cette dépense sera financée à même le Fonds Cartier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1 Demande de dérogation mineure #2013-01 de Cartier Énergie Éolienne situé au 9, route du Cimetière

2013-114 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2013-01 DE CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE SITUÉ AU 9, ROUTE DU CIMETIÈRE

Considérant la demande de dérogation mineure #2013-01 formulée par Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. ayant comme objet l'installation d'une clôture amovible de type agricole sur l'immeuble situé au 9, route du Cimetière (lot 188-12, matricule #7597-96-9621);

Considérant que le demandeur désire installer une clôture amovible de type agricole d'une hauteur de 1,52 mètre et ayant une opacité inférieure à 80% alors qu'à l'article 11.3 du *Règlement de zonage numéro 2008-06* de la municipalité précise que tout entreposage extérieur dans cette zone (16-II) soit dissimulé au moyen d'un écran visuel d'une hauteur de 2,0 mètres et d'une opacité supérieure à 80%;

Considérant que les dimensions de l'aire d'entreposage sont de 43 mètres par 43 mètres;

Considérant que des pales d'éolienne sont entreposées dans cet aire d'entreposage;

Considérant qu'une clôture amovible de type agricole permettrait une plus grande flexibilité lors de la manipulation des pales d'éolienne selon le demandeur;

Considérant qu'un écran visuel de type végétal sera installé sur la façade donnant sur la route du Cimetière aux endroits où il n'y aura pas d'entrées ou de sorties afin de diminuer l'effet visuel de l'entreposage;

Considérant que l'emplacement visé est situé dans une zone industrielle légère qui est principalement ceinturée par le milieu agricole;

Considérant que les pales d'éolienne entreposées sont blanches et que celles-ci se confondent dans le paysage environnant, surtout en période hivernale;

Considérant qu'une clôture d'une hauteur de 2,0 mètres et d'une opacité supérieure à 80% aura un impact visuel beaucoup plus important sur le paysage environnant;

Considérant que les dispositions du règlement de zonage actuellement en vigueur pour cette zone industrielle légère sont pertinentes pour bien des cas potentiels;

Considérant qu'en vertu de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la résolution par laquelle le conseil rend sa décision peut prévoir toute condition, eu égard aux compétences de la municipalité, dans le but d'atténuer l'impact de la dérogation;

Considérant que le refus d'acquiescer à la présente dérogation mineure causera un préjudice suffisamment sérieux au demandeur compte tenu des coûts importants associés à la construction d'une nouvelle clôture conforme, à la flexibilité requise dans l'aire d'entreposage pour la manipulation des pales d'éolienne à l'aide de grues et à la problématique d'accumulation de la neige;

Considérant que la présente dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de la distance séparant l'aire d'entreposage et l'implantation actuelle des résidences du secteur;

Considérant que le projet en question respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que cette demande de dérogation mineure est effectuée dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation;

Considérant la recommandation du comité d'urbanisme d'accepter avec conditions la demande de dérogation mineure #2013-01 formulée par Cartier Énergie Éolienne (BDS) dans son procès-verbal du 28 mai 2013;

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le conseil, rendrait cet immeuble conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Considérant qu'un avis public a été affiché le 15 mai 2013 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que le conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure #2013-01 formulée par Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. ayant comme objet l'installation d'une clôture amovible de type agricole d'une hauteur de 1,52 mètre et ayant une opacité inférieure à 80% sur l'immeuble situé au 9, route du Cimetière (lot 188-12, matricule #7597-96-9621) aux conditions suivantes :

- Que le matériel entreposé dans cet aire d'entreposage se limite à des pales d'éolienne blanches ou des composantes d'éolienne de la même couleur;
- Que l'autorisation de la présente dérogation mineure devienne caduque lors du changement de propriétaire du site concerné.

L'inspecteur en bâtiment est autorisé à délivrer tout permis ou certificat en conséquence. L'approbation se limite aux travaux visés dans la présente demande de dérogation mineure et n'a pas pour effet de régulariser toute demande ultérieure de quelque nature que ce soit concernant l'immeuble visé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2 Libération de retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier – Volet II

2013-115 LIBÉRATION DE RETENUES AU FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER – VOLET II

Considérant la résolution #2013-094 relative au versement du *Fonds de visibilité Cartier* pour l'année 2013;

Considérant qu'un rapport final des dépenses a été produit pour le projet du Comité d'embellissement et du tourisme de Baie-des-Sables ;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu de demander à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » de verser la somme suivante directement à l'organisme suivant :

VOLET II – ANNÉE 2013 (montant disponible en 2013 : 20 508,89\$)				
Organismes retenus	Montant accepté	Montant déjà versé	Montant à verser	Retenue (ou solde)
Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (Construction de la résidence pour personnes âgées et boîtes à fleurs)	7 600,00\$	7 600,00\$	0,00\$	0,00\$
École Assomption de Baie-des-Sables (Cours de natation)	1 925,00\$	1 443,75\$	0,00\$	481,25\$
Association des locataires de la Villa Notre-Dame (Jardin communautaire)	260,00\$	260,00\$	0,00\$	0,00\$
Dekhockey Baie-des-Sables (Gradins pour les spectateurs)	5 000,00\$	3 750,00\$	0,00\$	1 250,00\$
Chorale de la Baie (Système de projection de chants)	150,00\$	150,00\$	0,00\$	0,00\$
Comité d'embellissement et du tourisme de Baie-des-Sables (Embellissement du cimetière)	3000,00\$	2 250,00\$	750,00\$	0,00\$
Cercle de Fermière de Baie-des-Sables (Métier à tisser pour échantillon)	1 383,00\$	1 037,25\$	0,00\$	345,75\$
TOTAL AFFECTATION – VOLET II	19 318,00\$	16 491,00\$	750,00\$	2 827,00\$
SOLDE NON AFFECTÉ (DISPONIBLE)	1 190,89\$			

VOLET II – SOLDE RÉSIDUEL ANNÉE 2012 PROJETS NON COMPLÉTÉS				
Organismes retenus	Montant accepté	Montant déjà versé	Montant à verser	Retenue (ou solde)
Comité des loisirs de Baie-des-Sables (Acquisition de buts de hockey)	1 250,00\$	937,50\$	0,00\$	312,50\$

Dekhockey Baie-des-Sables (Tableau de pointage électronique) *	5 000,00\$	3 750,00\$	0,00\$	1 250,00\$
TOTAL (VOLET II)	6 250,00\$	4 687,50\$	0,00\$	1 562,50\$

Que copie de cette résolution soit transmise à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1. Engagement des animateurs pour le terrain de jeux et formation pour l'été 2013

2013-116 ENGAGEMENT DE MADAME AMÉLIE PITTELOUD À TITRE D'ANIMATRICE POUR LE TERRAIN DE JEUX EN 2013

Considérant la résolution #2013-035 relative à la participation au programme « Emplois d'Été Canada » pour l'embauche de deux (2) animateurs pour le terrain de jeux durant la période estivale ;

Considérant que les représentants du programme « Emplois d'Été Canada » ont confirmé la subvention pour un (1) emploi ;

Considérant que nous avons reçu quatre (4) offres de services pour les postes d'animateur pour le terrain de jeux ;

Considérant que les curriculum vitae reçus ont été analysés et que des entrevues ont été passées à trois (3) candidates ;

Considérant la recommandation d'embauche formulée par le comité d'analyse;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'embaucher Madame Amélie Pitteloud à titre d'animatrice du terrain de jeux.

La période de travail est du 1^{er} juillet au 9 août 2013 (6 semaines). L'horaire de travail est de 35 heures par semaine, soit du lundi au vendredi. Le salaire est de 10,25\$ de l'heure.

Il est également résolu d'inscrire la candidate retenue à un stage de formation offert par l'Unité régionale de Loisir et de Sport (URLS) du Bas-Saint-Laurent qui aura lieu les 8 et 9 juin 2013 au Camp Richelieu Vive la Joie de Saint-Modeste au montant de 120\$ par participante. La participante sera rémunérée pour cette formation. Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2007-03 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux. Du matériel supplémentaire pourra également être commandé (boîte à outils, cahier de jeux, etc.).

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution. La candidate retenue travaillera également sous la supervision du directeur général ou, en son absence, de son adjointe, Madame Huguette Marcoux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2013-117 ENGAGEMENT DE MADAME AUDE BLAIS À TITRE D'ANIMATRICE POUR LE TERRAIN DE JEUX EN 2013

Considérant la résolution #2013-035 relative à la participation au programme « Desjardins jeunes au travail » pour l'embauche d'un animateur pour le terrain de jeux durant la période estivale ;

Considérant que la Caisse Populaire de la Mitis a accepté de participer au programme « Desjardins jeunes au travail » pour un (1) emploi ;

Considérant que nous avons reçu cinq (4) offres de services pour les postes d'animateur pour le terrain de jeux ;

Considérant que les curriculum vitae reçus ont été analysés et que des entrevues ont été passées à trois (3) candidates ;

Considérant la recommandation d'embauche formulée par le comité d'analyse;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'embaucher Madame Aude Blais à titre d'animatrice du terrain de jeux. Cette embauche est conditionnelle à l'acceptation de la candidature au programme « Desjardins jeunes au travail » par le Carrefour jeunesse-emploi de la région de Matane.

La période de travail est du 1^{er} juillet au 9 août 2013 (6 semaines). L'horaire de travail est de 35 heures par semaine, soit du lundi au vendredi. Le salaire est de 10,25\$ de l'heure.

Il est également résolu d'inscrire la candidate retenue à un stage de formation offert par l'Unité régionale de Loisir et de Sport (URLS) du Bas-Saint-Laurent qui aura lieu les 8 et 9 juin 2013 au Camp Richelieu Vive la Joie de Saint-Modeste au montant de 120\$ par participante. La participante sera rémunérée pour cette formation. Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2007-03 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux. Du matériel supplémentaire pourra également être commandé (boîte à outils, cahier de jeux, etc.).

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution. La candidate retenue travaillera également sous la supervision du directeur général ou, en son absence, de son adjointe, Madame Huguette Marcoux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2 Installation d'une gouttière du côté nord du centre communautaire

2013-118 INSTALLATION D'UNE GOUTTIÈRE DU CÔTÉ NORD DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant l'aménagement d'une nouvelle rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite du côté nord du centre communautaire en vertu de la résolution #2013-065;

Considérant qu'il est nécessaire d'installer une gouttière de ce côté du bâtiment pour le bien-être des usagers;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'accepter la soumission de « Les Entreprises J.P.V. Ouellet inc. » en date du 28 mai 2013 pour l'installation d'une gouttière du côté nord du centre communautaire sur toute la longueur du bâtiment au montant de 520\$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3 Invitation à participer à la semaine de la municipalité le samedi 8 juin 2013 à 19h00

Le maire invite la population à participer à la semaine de la municipalité dans le cadre d'une soirée sociale qui aura lieu le samedi 8 juin 2013 à 19h00 au centre communautaire de Baie-des-Sables.

11.4 Démarche regroupée avec la MRC – Municipalité amie des aînées (MADA)

2013-119 PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) »

Considérant la résolution numéro 309-05-13 de la MRC de La Matanie qui demande aux municipalités désireuses de participer à une démarche regroupée dans le cadre de l'édition 2013-14 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînées (MADA) de manifester leur intérêt par résolution;

Considérant que ledit programme met des sommes à la disposition des municipalités et des MRC pour les aider à élaborer leur politique et leur plan d'action;

Considérant que, dans le cadre d'une démarche regroupée, la subvention est de 10 000 \$ par municipalité, pour les cinq premières municipalités participantes, et de 8 000 \$, par municipalité additionnelle, jusqu'à concurrence de 200 000 \$, la contribution de la MRC doit équivaloir à 10 % de la valeur totale du projet;

Considérant qu'une demande regroupée doit inclure un minimum de cinq (5) municipalités pour faire l'objet de financement;

Considérant qu'une telle démarche permettrait aux municipalités participantes et à la MRC de La Matanie d'adopter une Politique des aînés;

Considérant qu'une telle politique est susceptible de devenir un prérequis pour que les municipalités puissent être admissibles à certains fonds d'aide financière du gouvernement du Québec;

Considérant que La Matanie est affectée par un vieillissement rapide de sa population qui pose de grands enjeux, notamment, en lien avec la desserte en services, le logement, la mobilité et la fiscalité;

Considérant que les demandes sociales en lien avec les besoins et les attentes des personnes âgées devraient augmenter dans les années à venir;

Considérant qu'une politique est susceptible de mieux baliser les responsabilités du secteur municipal, nouer des liens entre les municipalités et le milieu de la santé et des services sociaux, incluant les organismes actifs auprès des aînés, et permettre de définir les priorités d'actions;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu :

Que le Conseil de la municipalité de Baie-des-Sables souhaite s'engager dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

Qu'à titre de participante, la municipalité de Baie-des-Sables autorise le dépôt d'une demande d'aide financière regroupée par la MRC de La Matanie dans le cadre de l'édition 2013-14 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

Que l'aide en ressource humaine et financière soit répartie équitablement en fonction du nombre de municipalités participantes au regroupement;

Que le maire, Monsieur Denis Santerre, est nommé à titre de personne responsable des questions « aînés » dans le cadre du présent projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. Suivi de la dernière période de questions

- Horaire de la vidange des boues de fosses septiques;
- Date de la cueillette printanière des gros rebuts.

13. Divers

13.1. Groupe environnemental Uni-Vert – Appui du projet « Protection du littoral » auprès du Pacte rural

Le conseil municipal ne voit pas l'intérêt d'appuyer le projet « Protection du littoral avec le génie végétal » du Groupe environnemental Uni-Vert de la région de Matane.

13.2 Appui à une demande d'étude concernant le portrait agricole de la MRC de la Matanie

Le conseil municipal ne voit pas l'intérêt d'appuyer la Municipalité de Saint-Adelme dans ses démarches pour le regroupement et le financement d'une étude sur l'état de l'agriculture dans les municipalités.

13.3 Invitation à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de développement (6 juin 2013 à 20h00)

Une invitation est lancée pour participer à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de développement qui aura lieu le jeudi 6 juin prochain à 20h00. Il y aura également élection au sein du conseil d'administration.

13.4 20e Tournoi de golf-bénéfice de la Fondation de l'Hôpital de Matane

Le conseil municipal ne voit pas l'intérêt de commanditer le 20^e tournoi de golf-bénéfice de la Fondation de l'Hôpital de Matane.

13.5 Pascal Beaulieu – Demande de commandite pour le spectacle de l'après-bal de la Polyvalente

Le conseil municipal ne voit pas l'intérêt de financer la sécurité du spectacle de l'après-bal de la Polyvalente de Matane 2012-2013.

13.6 Mot du maire d'un jour

Monsieur Émile Blais procède à la lecture de son texte qui lui a permis de devenir maire d'un jour. Des félicitations lui sont également adressées ainsi qu'un certificat-cadeau.

14. Période de questions du public

Le point suivant a été soulevé :

- Démarches à venir dans le cadre de l'exclusion de la zone agricole permanente.

15. Levée de l'assemblée

2013-120 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de lever la session à 21h50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Émile Blais
Maire d'un jour

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire